

Impôts : « Un accès à moins de 30 mn de son domicile »

Dès l'année prochaine, la direction départementale des Finances publiques va commencer à renforcer sa présence dans le département, au bénéfice des contribuables et des élus

Cela ne va pas se faire du jour au lendemain. Mais le processus se met en marche. À partir de l'année prochaine, et plus encore en 2021, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) renforce sa présence dans les territoires qu'elle gère. En milieu urbain et dans les zones du moyen et du haut pays. « Cela se traduira par une densification de nos accueils, précise le directeur départemental des Finances publiques, Claude Brechard. Le choix d'implantation sera le canton, avec un accès de chaque usager au service public de la DGFiP à moins de 30 minutes de son domicile. »



Le directeur des Finances publiques, Claude Brechard. (Photo C. R.)

Des centres vont-ils disparaître ou se regrouper ?
Non. Partout où nous sommes présents, nous continuerons à l'être.

Ce sera le cas pour les deux centres de Nice (Cadei et Pailion), Menton, Cagnes-sur-Mer, Antibes, Cannes, Grasse, Valbonne, Le Cannet.

Et pour les trésoreries rurales ?
Aucun point de contact où la DGFiP est actuellement présente ne sera abandonné.

Au contraire. De 24 points d'implantation, nous passons à 33 avec, à terme, la création des sites suivants : l'Escarène, Mandelieu-la-Napoule, Roquesteron, Saint-Auban, Saint-Laurent-du-Var, Sospel, Vallauris, Villars-sur-Var, Villeneuve-Loubet.

Quelque chose en milieu urbain ?
Deux futures créations à Nice, dans les quartiers prioritaires de la ville : Les Moulins et L'Arène.

Quelles seront les missions de ces antennes ?
Être là au moment de la campagne de déclaration d'impôt.

recevoir les avis d'imposition, etc.

Qui va tenir ces points ?
Nous allons former des agents pour répondre aux questions, accueillir sur place en privilégiant l'accueil sur rendez-vous. Si le cas est complexe, on aura des liaisons en « visio » ou par téléphone avec nos centres principaux.

S'agit-il de recrutements ?
Non, mais d'agents qui seront redéployés.

Les élus vont-ils profiter de ce renforcement dans les territoires ?
Tout à fait. Une de nos compétences est la tenue de la comptabilité des collectivités locales. Cela consiste à contrôler et payer les dépenses, à recouvrer les recettes.

Mais la DGFiP a aussi pour rôle d'assurer le conseil aux élus.

C'est-à-dire ?
Souvent accaparés par des opérations de gestion très chronophages, les trésoriers n'ont pas toujours le temps d'assurer le conseil indispensable aux élus. C'est la raison pour laquelle le ministre du Budget a décidé de créer des emplois de cadres supérieurs de « conseillers aux collectivités locales ».

Comment seront-ils nommés ?
Ils seront choisis par le directeur départemental, donc moi en l'occurrence pour les Alpes-Maritimes, parmi les cadres existants déjà, en fonction de leurs compétences. Il s'agit, là encore, d'un redéploiement

Ces cadres seront formés. À quoi précisément ?
À diverses fonctions : assistance à l'élaboration des budgets, fiabilisation des bases d'imposition, élaboration d'analyses financières ou de projets d'investissements.

Combien seront-ils ?
Ils seront neuf cadres implantés dans les territoires.

De quelle manière allez-vous expliquer tout cela aux maires et aux élus ?
Trois réunions sont prévues et déjà prévues : le 5 juillet, à la mairie de Menton, le 11 juillet au Centre universitaire méditerranéen de Nice, le 12 juillet, à la maison des associations d'Antibes.

PROPOS RECUEILLIS PAR
RUBICTINE PINAULT